

DOSSIER DE PRESSE

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 LE SAVIEZ-VOUS ?

5 PRÉSENTATION DE LA PROTECTION CIVILE

- 5 Chiffres clés
- 6 Maillage territorial
- 7 Organisation nationale et locale
- 8 Historique et missions

10 NOS MISSIONS

- 10 Aider
- 12 Secourir
- 16 Former

18 ACTIONS INTERNATIONALES

20 PAROLES DE BÉNÉVOLES

23 PROGRAMME CADETS

24 SOUTENIR LA PROTECTION CIVILE

25 MÉCÉNAT ET GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

- 26 Devenir donateur
- 27 Devenir mécène

Directeur de publication
François-Xavier VOLOT DELAUNAY

Rédacteurs en chef
Louison BADOT
Jérémy CRUNCHANT
Laurine MAROT

Concepteurs Graphique
Nolwenn VOISINET
Lilou BASCOU

Crédits photos

Protection Civile

Alexis BOURBON
Alexis GESLIN
Christophe GARNIER
Joachim SAOUL
Laurine MAROT
Marc-Antoine BACOT
Marius GANDON
Michael BUNEL
Rémi MASSONI
Protection Civile de Charente-Maritime
Protection Civile de Dordogne
Protection Civile du Loiret
Protection Civile du Nord
Protection Civile de Paris Seine
Protection Civile de Saône-et-Loire
Fédération Nationale de Protection Civile

Externes

Association Oulad Elkhir
Municipalité de Nizhyn

Nous remercions l'ensemble des photographes de la Protection Civile et les externes pour les prises de vue qui agrémentent ce rapport.
Ce dossier de presse a été réalisé en août 2026, les chiffres qui s'y trouvent mettent en avant les données de l'année 2025.

ÉDITO



François RICHEZ
Président de la Fédération Nationale de Protection Civile

Chères professionnelles, chers professionnels de l'information,

Chaque jour, les 32 000 bénévoles de la Protection Civile donnent de leur temps et de leur énergie pour aider, secourir et former.

Ils portent assistance, transmettent les gestes qui sauvent et répondent présents face à l'urgence Leur engagement repose sur une certitude simple : protéger et sauver des vies.

À travers ce dossier de presse, nous souhaitons mettre en lumière l'action de notre fédération et rappeler le rôle essentiel de la Protection Civile, en France comme à l'international.

L'année 2024 restera historique pour notre association. Lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, 1 400 bénévoles se sont mobilisés chaque jour pour assurer près de 70 % des dispositifs prévisionnels de secours.

Grâce à leur dévouement, la Protection Civile a démontré son expertise et s'est affirmée comme un acteur incontournable du secours en France.

Cet héritage olympique constitue désormais une base solide pour construire l'avenir.

En décembre 2024, à Mayotte, durement frappée par le cyclone Chido, ils ont apporté secours, soutien matériel et accompagnement psychologique aux sinistrés, aux côtés des autorités locales. Cette mission, qui se poursuit aujourd'hui, illustre notre solidarité.

Je suis confiant dans la mobilisation et la détermination de nos bénévoles pour les années à venir.

Avec nos partenaires institutionnels, associatifs et privés, nous continuerons à relever de nouveaux défis, à renforcer notre capacité d'intervention et à développer la culture de sécurité civile auprès de tous.

Au nom de la Fédération nationale, je remercie chaleureusement nos bénévoles, nos partenaires et tous ceux qui nous soutiennent. C'est grâce à eux que nous pouvons remplir notre mission d'intérêt général, au service de la population.

LE SAVIEZ-VOUS ?

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

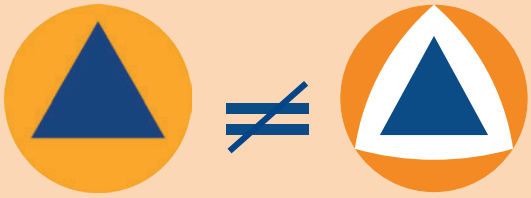
Non, nous ne sommes pas la Sécurité civile !

La confusion est fréquente : la Protection Civile est souvent assimilée à la Sécurité civile au sens large, voire aux moyens étatiques comme les hélicoptères ou les canadairs.
En réalité, ce sont deux choses différentes.

Qu'est-ce qu'une AASC ?

Une **Association Agréée de Sécurité Civile** (AASC) est une structure associative reconnue par l'État pour participer aux missions de sécurité civile. Cet agrément officiel permet d'intervenir dans plusieurs domaines :

- les dispositifs prévisionnels de secours (postes de secours sur événements),
- le soutien aux populations en cas de crise (catastrophes, évacuations…),
- les actions de formation aux premiers secours,
- l'appui aux services publics lors d'opérations de secours,
- L'encadrement du bénévolat isolé.



Sécurité civile **Protection Civile**

La Sécurité civile désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'État pour protéger la population (sapeurs-pompiers, moyens aériens, unités militaires, etc.).

La Protection Civile, elle, est une association autonome qui contribue à ces missions, mais ne dispose pas de moyens étatiques comme des hélicoptères.

Et la Protection Civile dans tout ça ?

La Protection Civile est la première association agréée de sécurité civile de France en nombre de secouristes, de personnes formées et de dispositifs prévisionnels de secours réalisés.

Elle rassemble des bénévoles formés qui agissent en complément des services publics, dans un cadre réglementé.

En résumé

Sécurité civile
Organisation globale pilotée par l'État

↓

AASC
Associations agréées qui y participent

↓

Protection Civile
Une AASC engagée sur le terrain, avec des bénévoles

Cette distinction est essentielle pour mieux comprendre notre rôle : nous ne remplaçons pas les services publics, nous les complétons.

PRÉSENTATION DE LA PROTECTION CIVILE

CHIFFRES CLÉS

98
Représentations départementales

511
Représentations locales

5 500 900
Heures de bénévolat réalisées entre 2019 et 2025

Les ressources matérielles

1890
Véhicules

463
Véhicules de Premiers Secours à Personne (VPSP)

21
Véhicules postes de commandement

1 826
Lots de secours (A/B/C)

18 227
Lits picots

La répartition des bénévoles

La Protection Civile tend vers la parité avec 46% de femmes dans ses effectifs.

7 261
femmes, soit
46%

8 523
hommes, soit
54%

Les moyens spécialisés

Unités cynotechniques
12
Chiens

Unités motos
10
Motos

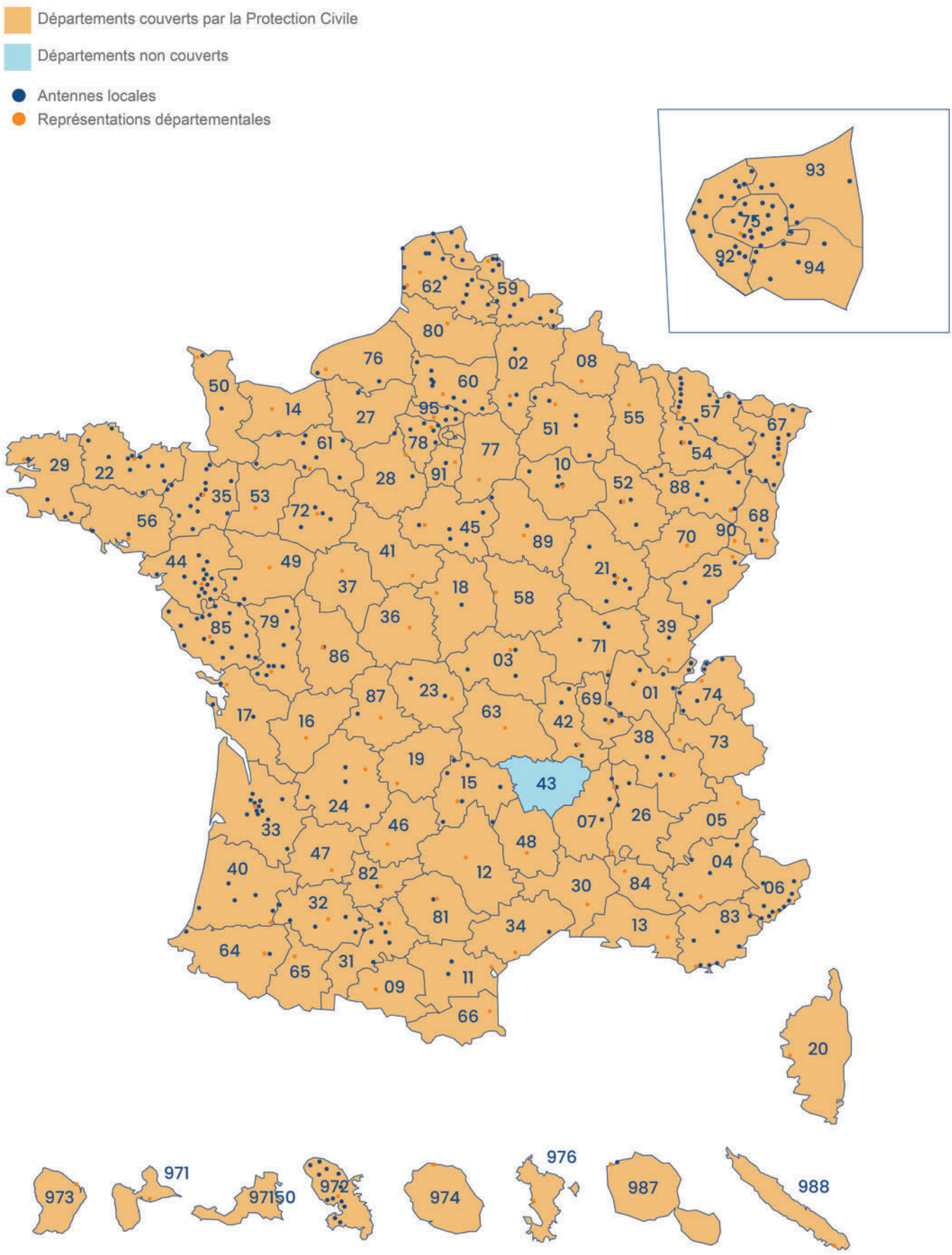
Unités équestres
2
Équipes équestres

Unités drones
12
Drones

Unités nautiques
38
Bateaux de sauvetage

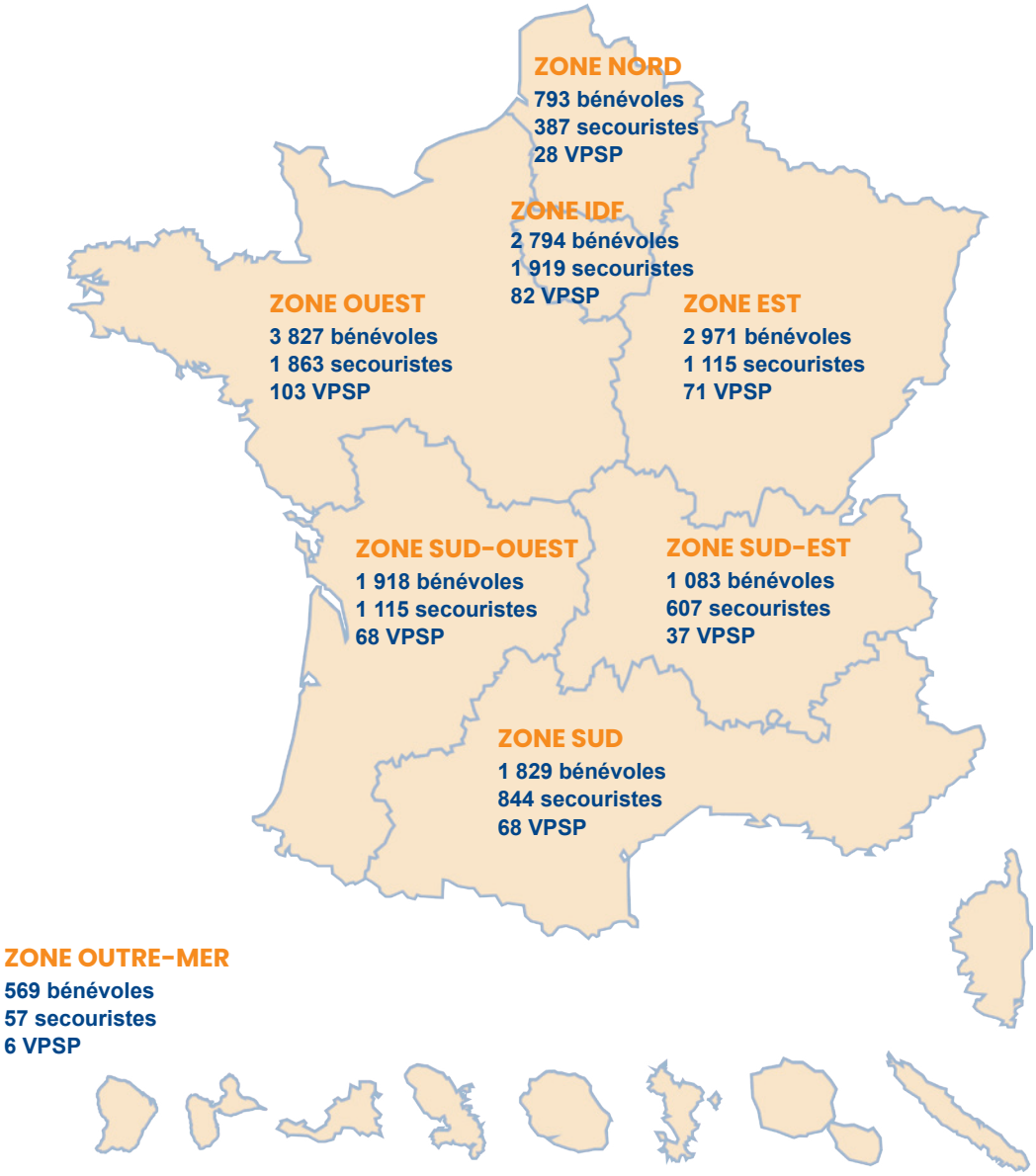
Moyens d'intervention tout-terrain
66
4x4

LE MAILLAGE TERRITORIAL



ORGANISATION NATIONALE ET LOCALE

Les ressources par zone de défense



TOTAL NATIONAL

Première Association Agréée de Sécurité Civile de France

32 000
Bénévoles

15 784
Bénévoles opérationnels

7 907
Secouristes

HISTORIQUE ET MISSIONS



1872

Incendie du faubourg Cérès à Reims.
Création d'une section auxiliaire des pompiers dont l'objectif est de sauvegarder les biens et de secourir les blessés. Cette association est aujourd'hui l'antenne de Reims de la Protection Civile de la Marne.



1939-1945

Seconde Guerre mondiale, naissance de la notion de « **Défense Passive** ».

1951

Création du **Service National** de la Protection Civile.



1958

Création de la **première Association Départementale de Protection Civile** (ADPC) par Léon Robine dans les **Côtes-d'Armor**.



1964

Le Général de Gaulle, Président de la République, souhaite faire de la Protection Civile une **structure unie collaboratrice de l'État**.

1965

Sous l'égide de Georges Pompidou, Premier Ministre, **Création de la Fédération Nationale de Protection Civile**.

1969

La Protection Civile est **reconnue d'utilité publique**.



1984

Création des **groupes polyvalents d'intervention** (GPI) et des **équipes locales légères de secours d'appoint** (ELSA) précurseurs du soutien aux populations sinistrées.



1986

Uniformisation des tenues des intervenants, la tenue bleue est remplacée par la tenue **orange et bleu.**

1987

Première convention d'engagement opérationnel avec le ministère de l'Intérieur. Elle est également déclinée en conventions départementales.



1989

Les actions de formation et de prévention voient le jour :
• L'association compte **370 instructeurs nationaux bénévoles**.
• Édition des guides « **savoir pour vivre** » et « **savoir pour sauver** ».
• Formation des **entreprises**.
• Actions de **sensibilisation et d'information** en conférences et en films.
• Le « **grand défi** » : 1 000 000 de personnes formées en quelques jours à travers la France.



1991

Grande réforme du secourisme : création de l'**Attestation de Formation aux Premiers Secours**, du **Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Équipe**, du **Brevet National d'Instructeur de Secourisme** et des formations continues des secouristes en 2000.



Première participation au **ravivage de la flamme du Soldat inconnu**.

1992

Première convention avec le ministère de la Santé. Elle est également déclinée en conventions départementales.



1993

1er Congrès National de la Protection Civile à Plestin les Grèves (22).

2006

La Protection Civile est la première association nationale à se voir attribuer l'agrément de **Sécurité Civile**.



2015

• **50 ans** de la Protection Civile.
• **Le 13 novembre 2015**, trois attentats terroristes sont commis en région parisienne : au Stade de France, dans des rues du 10e et 11e arrondissements ainsi qu'au théâtre du Bataclan. De nombreux secouristes bénévoles de la Protection Civile ont été amenés à intervenir pour prendre en charge des victimes de ces attentats sur place.



2016

Attentat de Nice (14 juillet 2016) : une attaque terroriste au camion-bélier se produit à Nice, sur la promenade des Anglais. De nombreux bénévoles de la Protection Civile interviennent pour prendre en charge des victimes. Pour la première fois dans l'histoire de la Protection Civile, la Protection Civile des Alpes-Maritimes reçoit une médaille d'or collective pour acte de courage et de dévouement.

La Protection Civile, porteuse d'un projet national d'enseignement de masse aux gestes qui sauvent, se voit décerner le label **Grande Cause Nationale « gestes qui sauvent »**.

2020

Engagement dans la **lutte contre la Covid-19**. Acquisition du siège national de la FNPC. Sous l'impulsion de la FNPC, versement d'une **aide exceptionnelle de l'État aux Associations Agréées de Sécurité Civile.**

2021

Certification Qualiopi. Elle permet de rendre des actions de formation éligibles aux fonds publics ou mixtes.



2022

Mission Ukraine. Avec 8 000 tonnes de dons, c'est la plus grande mission humanitaire en France depuis la Seconde Guerre mondiale.



2024

Jeux de Paris 2024 La Protection Civile a couvert ⅔ des sites des Jeux Olympiques et Paralympiques, mobilisant plus de 17 500 bénévoles venant de métropole et outre-mer.



Mission Mayotte Engagement de la Protection Civile suite au passage dévastateur du Cyclone Chido le 14 décembre.



2025

60 ans de la Protection Civile célébrés lors du 29ème Congrès National de la Protection Civile à Lyon.

Création de la Protection Civile Santé Mayotte avec l'ouverture de plusieurs centres de santé et d'un médicobus.

2026

Soutien aux populations sinistrées

La Protection Civile s'est engagée lors de plusieurs événements climatiques majeurs :
Février : inondations dans le Maine-et-Loire (49) et en Charente-Maritime (17)
Juin : canicule sur l'ensemble du territoire métropolitain
Juillet : incendies et feux de forêt en Gironde (33), dans le Var (83) et en Corse (20)

NOS MISSIONS



AIDER

Maraudes sociales

La Protection Civile organise des maraudes pour aller à la rencontre des personnes sans-abri. Les bénévoles distribuent des kits d'hygiène, des couvertures et des repas, mais apportent surtout **une présence humaine et une écoute attentive.** Ces interventions aident à rompre l'isolement et orientent les bénéficiaires vers les structures d'accueil adaptées.

Collectes solidaires

Tout au long de l'année, la Protection Civile organise des **collectes de dons et de denrées,** en partenariat avec des entreprises et des collectivités. Ces quêtes permettent de soutenir directement les actions sur le terrain, qu'il s'agisse de maraudes, de distributions alimentaires ou d'aides aux sinistrés. La générosité du public est un pilier essentiel pour maintenir ces missions.

13 544

Heures de bénévolat

2 775

Maraudes





SECOURIR

n°1

Des AASC de France en nombre de Dispositifs Prévisionnels de Secours réalisés

19 939
Dispositifs Prévisionnels de Secours

2 196
Gardes SAMU/ pompiers

867
Soutien aux Populations Sinistrées

4 182 117
Heures de bénévolat

101 000
Personnes prises en charge

9 191
Évacuations vers des centres hospitaliers

744
Centres d'Hébergements d'Urgence



Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Au-delà d'une obligation réglementaire, un DPS constitue un véritable gage de sécurité et de sérénité pour les organisateurs comme pour le public.

Avant tout événement rassemblant du public, la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) adapté à la fréquentation et aux risques identifiés est essentielle. La Protection Civile accompagne les organisateurs dans le dimensionnement et l'organisation de ce dispositif, en garantissant le respect strict de la réglementation en vigueur.

Une analyse préalable (nature de l'événement, nombre de participants, configuration du site, accessibilité des secours publics) permet **d'ajuster précisément les moyens humains et matériels déployés**. Sur le terrain, nos secouristes assurent la prise en charge des potentielles victimes, réalisent les gestes de premiers secours et coordonnent, si nécessaire, l'intervention avec les secours publics.

Les DPS sont conformes **au Référentiel National des Missions de Sécurité Civile - Dispositifs Prévisionnels de Secours (RNMSC-DPS)** et disposent de matériel adapté : défibrillateurs, oxygénothérapie et équipements de premiers secours.

La Protection Civile intervient de manière récurrente sur de nombreux événements d'envergure.

Elle a également été un acteur majeur lors **des Jeux de Paris 2024**, en assurant la couverture de plus de 70 % des sites de compétition.

Ils nous font confiance

ACCOR ARENA · AMF · Braderie de Lille · Carnaval de Nice · Enedis · Gendarmerie nationale · Le Printemps de Bourges Crédit Mutuel 2025 · Lollapalooza Paris · Paris La Défense Arena · Paris 2024 · Roland Garros Paris · SNCF · Solidays · Tour de France · Urban Event · Vieilles Charrues · 20 km de Paris

Assistance aux populations face aux catastrophes naturelles

Face aux crises (inondations, tempêtes, cyclones, feux de forêt) les bénévoles sont mobilisés pour intervenir rapidement. Grâce à leur savoir-faire logistique et opérationnel, ils assistent les populations touchées, sécurisent les sites et apportent une aide matérielle et humaine indispensable, en coordination avec les autorités locales.

Conventions de partenariat nationales

Au-delà des situations d'urgence, la Protection Civile mène des actions de proximité pour accueillir et soutenir les personnes en difficulté, en partenariat avec différents acteurs tels que la SNCF ou Enedis, à travers des missions d'assistance aux voyageurs, de soutien psychologique, de distribution d'eau et de repas, ou encore de renfort humain et logistique lors d'événements climatiques majeurs.





Interventions en opération de secours

La Protection Civile intervient en renfort des services de l'État lors de situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles, les attentats ou les accidents majeurs. Avec ses 32 000 bénévoles, l'association dispose de moyens humains et matériels importants pour assurer l'aide et le secours aux personnes en danger. Elle intervient à la demande des services publics pour renforcer leurs actions et assurer la prise en charge des blessés éventuels.

En cas d'attentats, catastrophes avec de nombreuses victimes ou incidents critiques, la Protection Civile se mobilise pour :

- **Sécuriser la zone et établir des postes de secours avancés ;**
- **Prodiguer les premiers soins et stabiliser les victimes ;**
- **Coordonner le triage et l'évacuation vers les structures hospitalières ;**
- **Soutenir les familles et assurer la continuité de l'accueil des blessés.**

Cette mission repose sur une formation spécialisée, des protocoles stricts et des équipes entraînées à gérer des situations de crise extrême, permettant d'apporter une réponse rapide, organisée et rassurante dans des contextes souvent complexes et traumatisants.

Soutien aux populations sinistrées

La Protection Civile intervient auprès des populations touchées par des catastrophes naturelles (inondation, tempête, incendie, canicule, grand froid).

Les missions comprennent :

- **Assistance technique et logistique : mise à disposition de matériel de secours, installation de points d'eau, distribution de vivres et de matériel d'urgence.**
- **Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) : installation de structures temporaires pour accueillir les victimes (tentes, centres d'hébergement d'urgence), coordination avec les collectivités locales pour offrir un soutien adapté.**
- **Aide et Écoute Psychologique (AEP) : écoute, soutien et orientation des personnes affectées vers les dispositifs spécialisés.**

Cette action vise à préserver la sécurité, la dignité et le bien-être des populations sinistrées, tout en assurant un relais efficace avec les autorités locales et les services publics.

Les bénévoles sont formés pour intervenir en complément des secours publics, apportant rapidité, flexibilité et capacité de déploiement sur l'ensemble des situations, notamment à travers des gardes assurées par certaines associations de Protection Civile aux côtés des SDIS afin de renforcer la réponse opérationnelle en matière de secours à personne.

Renfort des secours publics

La Protection Civile intervient en appui des services publics de secours (sapeurs-pompiers, SAMU) afin de renforcer leur capacité d'intervention, aussi bien dans leurs missions quotidiennes de prompt secours que lors de situations générant un afflux important de demandes. Les bénévoles peuvent notamment être mobilisés pour :

- **Renforcer les dispositifs de secours lors de grands événements ou de situations exceptionnelles ;**
- **Contribuer à l'absorption des pics d'activité afin de préserver la capacité de réponse des services d'urgence ;**
- **Assurer des missions de surveillance, de prévention et d'appui opérationnel dans les zones à risque.**

Formés et rapidement déployables, les bénévoles de la Protection Civile interviennent en complément des secours publics, en apportant des moyens humains supplémentaires là où les besoins sont les plus importants.





FORMER

Formations grand public

- **Gestes qui sauvent (GQS) :** La formation **Gestes Qui Sauvent (GQS)** est une initiation courte et accessible à tous, visant à transmettre les réflexes essentiels face à une situation d'urgence. Elle permet d'apprendre à **protéger**, **alerter** et **secourir** afin de devenir le premier maillon de la chaîne de secours.

  En deux heures, les participants sont sensibilisés aux gestes fondamentaux comme la conduite à tenir face à une hémorragie, la position latérale de sécurité ou encore la réanimation cardio-pulmonaire avec utilisation d'un défibrillateur. Ouverte à tous dès 10 ans, cette formation contribue à diffuser une culture citoyenne du secours et de la prévention.

- **Premiers Secours Citoyens (PSC) :** La formation PSC, (anciennement PSC1), enseigne les gestes essentiels pour réagir face à des **situations d'urgence courantes** telles que les **malaises,** les **traumatismes** ou les **arrêts cardiaques**.

  Cette formation est accessible à tous et peut être suivie en présentiel ou en hybride (avec du e-learning). Elle est adaptée aux particuliers, aux associations, aux établissements scolaires et aux collectivités.

1er

Première Association Agréée de Sécurité Civile

1 305 240

Heures de formation

201 058

Personnes formées aux gestes de premiers secours

2 818

Formateurs

Formations Opérationnelles

Premiers Secours en Équipe (Niveau 1 et 2) :
Ces formations permettent de savoir porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant **seul ou au sein d'une équipe,** avec ou sans matériel, dans l'attente ou **en complément des services publics de secours** concernés. Elles sont destinées à certaines **professions réglementées** (maîtres-nageurs sauveteurs ou pisteurs secouristes) ou **aux bénévoles** des associations agréées de Protection Civile.

Formations de Formateurs

La Protection Civile assure des formations de formateurs afin de développer les compétences pédagogiques dans les domaines du secourisme, de la sécurité civile et de la prévention en entreprise. Ces parcours concernent notamment les formations de formateurs en **Premiers Secours Citoyen (PSC)**, en **Premiers Secours en Équipe (PSE)**, les formations de **formateurs de formateurs**, ainsi que les formations de **Formateur Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**.

Destinées aux bénévoles, professionnels et futurs encadrants, ces formations permettent de transmettre les connaissances et les bonnes pratiques nécessaires à l'enseignement des gestes de secours et à la gestion des situations d'urgence.

Formations Aquatiques

La Protection Civile propose des formations spécifiques pour intervenir en milieu aquatique, telles que :

- **Le SSA :** La formation initiale et continue Surveillance Sauvetage Aquatique = Surveillant Sauveteur Aquatique (Tronc Commun).
- **Le SSA EI :** La formation initiale et continue surveillance sauvetage aquatique en eaux intérieures = surveillant sauveteur aquatique en eaux intérieures.
- **Le SSA L :** La formation initiale et continue surveillance sauvetage aquatique sur littoral = surveillant sauveteur aquatique sur littoral.

Flasher le QR code pour consulter le catalogue des formations

Formations Professionnelles

Destinées aux entreprises et aux professionnels, ces formations incluent :

- **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** : formation aux premiers secours en milieu professionnel.
- **Maintien et Actualisation des Compétences SST (MAC SST)**.
- **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP IBC)** : techniques de manutention sécuritaires.

Ces formations sont conformes aux normes en vigueur et peuvent être adaptées aux besoins spécifiques des structures.





ACTIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre du développement de la Fédération Nationale de Protection Civile, le **pôle Coopération internationale et humanitaire** a été créé en 2022 afin de répondre aux crises contemporaines : catastrophes naturelles, conflits armés et situations d'urgence dans le seul but de protéger les populations civiles.

L'action de la Protection Civile s'organise autour de deux volets complémentaires :

- **L'intervention d'urgence**, qui vise à apporter une aide immédiate aux populations touchées par des crises, grâce à un soutien matériel, médical et logistique, en lien avec les partenaires nationaux et européens.
- **L'accompagnement dans la durée**, orienté vers la reconstruction et le renforcement des capacités locales, à travers des projets durables en matière de santé, d'éducation et de gestion des risques.

Ukraine

Dès les premiers jours de l'invasion en 2022, la Protection Civile a déployé des efforts considérables pour répondre aux besoins des civils en détresse.

Au total, **8 500 tonnes de dons humanitaires d'urgence** (matériel, consommables médicaux, nourriture, produits d'hygiène) ont été envoyées vers plus de 70 villes ukrainiennes grâce à :

- **400 semi-remorques**
- **5 trains**
- **2 avions**
- **1 bateau**

En France, un **Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)** a également été ouvert au **Bourget**, afin d'accueillir les réfugiés ukrainiens, avec une **capacité de 2 000 places**.

Pour mener ces opérations, la Protection Civile a collaboré avec des organisations internationales dans d'autres pays, notamment **en Pologne et en Roumanie**.

Aujourd'hui encore, les actions se poursuivent dans plusieurs domaines clés :

Urgence humanitaire
Distribution de denrées alimentaires aux populations précaires.

Protection des populations
- Construction d'un **abri de protection anti-aérien pour une école**
- Mise en place d'un **Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP)**

Crise énergétique
Fourniture **de générateurs éléctriques, chaudières, poêles à bois et panneaux solaires.**

Accès à l'eau
Optimisation des systèmes de **pompage et de traitement des eaux usées**.

Renforcement du système de santé
Fourniture d'équipements de pointe pour les structures de santé en tension, en chirurgie, néonatologie, imagerie médicale, rééducation post-traumatique et télémédecine.

Transition numérique
Distribution de **tablettes numériques et de matériel informatique** pour assurer la continuité pédagogique, numériser les structures médicales et les services sociaux.

Soutien à l'éducation
Distribution de **mobilier scolaire** afin de favoriser la poursuite de l'éducation et préparer la reconstruction du pays.



Turquie & Maroc

En **2023**, la Turquie et le Maroc ont été frappés par de violents séismes.

La Protection Civile s'est mobilisée pour soutenir les populations touchées, contribuer aux solutions de **relogement temporaire** et accompagner les acteurs locaux dans le **renforcement de leur résilience face aux risques majeurs.**

Turquie

- Envoi de **dons humanitaires d'urgence**
- Expertise et accompagnement pour la création du **Neighborhood Disaster Volunteer Program**
- Organisation de **séminaires de formation**
- Création de **10 stations de résilience dans le district de Muratpaşa (Antalya)**

Maroc

À la suite du séisme dans l'Atlas :

- Mise en place de **75 solutions de relogement temporaire** dans des bâtiments modulaires
- **6 villages assemblés**
- **69 familles relogées**
- **300 bénéficiaires relogés**

Coopérations internationales

Face aux crises de plus en plus nombreuses, plusieurs services d'urgence et administrations internationales souhaitent s'inspirer du **modèle français de bénévolat opérationnel de sécurité civile.**

Des délégations **grecques, ukrainiennes, sud-coréennes et estoniennes** sont venues étudier le fonctionnement de la Protection Civile.

Ces échanges permettent de partager l'expertise française en matière de **gestion de crise, secours et mobilisation citoyenne bénévole**

Certaines Protections Civiles départementales ont des coopérations opérationnelles avec leurs homologues frontaliers.

Valorisation d'aide apportée

Ukraine
39 MILLIONS €

Turquie
72 000 €

Maroc
177 000 €



Création d'une équipe de bénévoles pour les missions internationales en sauvetage et déblaiement

La Protection Civile française prépare également ses bénévoles à intervenir lors de catastrophes majeures à l'étranger.

Dans cette dynamique, une **première session de préparation USAR (Urban Search and Rescue)** a été organisée à **Decazeville (Aveyron) en septembre 2025**.

Ce stage marque une étape clé vers la constitution d'une équipe conforme aux standards de **l'INSARAG (International Search and Rescue Advisory Group)**, organe de l'ONU chargé de coordonner les secours internationaux lors de catastrophes majeures.

Ce stage s'inscrit dans une dynamique de **montée en compétence et de reconnaissance internationale** des équipes de la Protection Civile française, afin de pouvoir déployer ses bénévoles en urgence au service des populations sinistrées partout dans le monde.

Chiffres clés

35
Partenaires institutionnels

22
Projets réalisés depuis 2022

2
Millions de bénéficiaires depuis 2022

PAROLES DE BÉNÉVOLES



Témoignage d'Émilien

Secouriste dans les Deux-Sèvres (APC 79)

« ***Voir tous ces moyens déployés pour aider des personnes m'a rendu vraiment fier.*** »
Je m'appelle Émilien, j'ai 26 ans et je suis bénévole à la Protection Civile dans les Deux-Sèvres depuis 2018. Je suis intervenu en renfort lors des inondations en Charente-Maritime. Ce qui m'a le plus marqué, c'est l'ampleur du dispositif mis en place par la Protection Civile : le nombre de bénévoles mobilisés et les moyens déployés pour venir en aide aux habitants.
Sur le terrain, les habitants faisaient face aux inondations depuis plusieurs jours. Malgré la situation, ils étaient très accueillants et soulagés de nous voir arriver. Beaucoup étaient aussi impressionnés par les moyens mobilisés pour les aider.
Avec les équipes du Fourgon Lourd d'Intervention Technique (FLIT) Île-de-France, j'ai réalisé des opérations de pompage et d'épuisement dans des habitations, des sous-sols et des entreprises.
Dans ce type de mission, on mesure vraiment l'utilité de notre engagement. Je garde un très bon souvenir de ce premier renfort national.



Témoignage de Coline
Secouriste dans les Côtes d'Armor (APC 22)

« ***Ce qui me motive, c'est d'apporter une aide concrète à ceux qui en ont besoin.*** »
Je m'appelle Coline, j'ai 19 ans et je suis bénévole secouriste à la Protection Civile depuis 2024.
Ma mission consiste à intervenir sur des Dispositifs Prévisionnels de Secours et à porter assistance aux victimes lors d'événements ou de situations d'urgence.
Ce qui me passionne, c'est de venir en aide à ceux qui en ont besoin, d'apporter du soutien et parfois du réconfort dans des moments difficiles.
À la Protection Civile des Côtes-d'Armor, nous avons aussi la possibilité de nous déployer partout en France pour renforcer d'autres équipes.
Cela illustre bien l'unité qui nous lie : la Protection Civile, c'est une grande famille soudée, présente sur tout le territoire.



Témoignage de Jérémy
Formateur à la Protection Civile Paris Seine (PCPS)

« ***Former, c'est transmettre un savoir qui peut sauver des vies.*** »
Je m'appelle Jérémy, j'ai 34 ans et je suis formateur à la Protection Civile.
Mon rôle est de former les citoyens aux gestes de premiers secours, mais aussi de former des bénévoles qui souhaitent intégrer nos équipes et, parfois, de futurs formateurs.
Après plusieurs années passées chez les sapeurs-pompiers, j'ai rejoint la Protection Civile pour continuer à partager mes compétences, que ce soit sur le terrain ou dans la transmission des savoirs.
Aujourd'hui, je suis fier de contribuer à une mission qui a un impact concret : chaque personne formée est un potentiel sauveteur, capable de faire la différence.
Je le dis souvent : n'hésitez pas, rejoignez-nous ! Ensemble, nous pouvons sauver des vies.

PROGRAMME CADETS

Un parcours citoyen dès 10 ans

Le programme Cadets de la Protection Civile s'adresse aux jeunes de 10 à 16 ans, offrant une initiation au secourisme et à l'engagement citoyen. Il vise à transmettre des valeurs fortes telles que solidarité, responsabilité et respect, tout en développant l'empathie et le sens du devoir.

Ambassadeurs engagés

Au-delà des activités, les Cadets deviennent des représentants de l'association, présents lors de cérémonies officielles (souvent patriotiques), de forums ou d'événements. Cela renforce leur rôle de jeunes citoyens actifs et engagés.

Un engagement qui s'inscrit dans le temps

Le programme s'étend souvent sur une année scolaire (parfois 2-3 ans), avec un rythme adapté à la scolarité des jeunes. Une cotisation annuelle est généralement demandée. À partir de 16 ans, les Cadets peuvent rejoindre la Protection Civile en tant que bénévoles actifs, forts de cette expérience enrichissante.



Apprentissage et mise en pratique

Les Cadets bénéficient de formations aux gestes de premiers secours, participent à des ateliers pratiques et des simulations d'intervention, et peuvent observer des dispositifs de secours en activité. Ce programme leur permet aussi de découvrir la structure et le fonctionnement de la Protection Civile.



Chiffres clés

460
Cadets en France

126
Référents Cadets
(dont 47 référents départementaux et 79 référents locaux)

4
Nouveaux départements
ont rejoint le programme Cadet en 2025

SOUTENIR LA PROTECTION CIVILE

L'engagement bénévole, au cœur de notre action

Association agréée de sécurité civile, la Protection Civile s'appuie sur l'engagement de milliers de bénévoles présents partout en France. Leur mobilisation permet d'assurer chaque jour des missions essentielles : secours aux personnes, actions solidaires auprès des plus vulnérables et formation du grand public aux gestes qui sauvent.

Ces bénévoles viennent d'horizons très variés et mettent leurs compétences au service de l'intérêt général, dans un esprit de solidarité, d'entraide et de citoyenneté.

Des formes d'engagement

L'engagement au sein de la Protection Civile peut prendre plusieurs formes :

- **Bénévolat de secourisme** : participation aux dispositifs prévisionnels de secours lors d'événements, interventions de soutien aux secours publics et actions de prévention.
- **Bénévolat humanitaire et social** : maraudes sociales, soutien aux populations sinistrées, actions d'assistance auprès des personnes en difficulté.
- **Bénévolat de compétences** : communication, logistique, gestion administrative, santé ou expertise technique.

Cette diversité de profils permet à l'association d'adapter ses actions aux besoins du terrain et de répondre efficacement aux différentes missions qu'elle mène : aider, secourir et former.

Former pour mieux agir

La formation occupe une place centrale dans l'engagement des bénévoles. La Protection Civile assure l'enseignement et le perfectionnement aux techniques de secours, mais également à la gestion des situations d'urgence

Cet accompagnement permet aux bénévoles de développer des compétences utiles à la fois dans leurs missions associatives et dans leur vie professionnelle ou personnelle.

Des citoyens engagés au service de tous

Au-delà de l'action opérationnelle, les bénévoles de la Protection Civile incarnent des valeurs fortes : solidarité, entraide, transmission des gestes qui sauvent et culture du risque.

Chaque jour, ils contribuent à renforcer la résilience des territoires et à promouvoir le "mieux vivre ensemble", en plaçant l'humain et l'entraide au cœur de leur engagement.

Rejoignez-nous en flashant ce QR CODE :



MÉCÉNAT ET GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE







Le mécénat et la générosité publique occupent désormais une place essentielle dans le fonctionnement et le développement de la Protection Civile. Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'association s'appuie sur **l'engagement de ses 32 000 bénévoles**… Mais aussi sur **le soutien concret de ses partenaires, de ses mécènes et de ses donateurs particuliers.**

En effet, les ressources nécessaires à **l'acquisition de matériel de secours, à la formation des équipes** et du **grand public** ou encore à **la mise en place d'actions humanitaires** sont importantes. Les subventions, les dons financiers et matériels ou encore le mécénat de compétences permettent de **renforcer les capacités opérationnelles et d'assurer une réponse rapide et efficace sur le terrain.**

Grâce aux partenaires, aux entreprises mécènes et aux donateurs particuliers, la Protection Civile peut **acquérir et moderniser ses équipements**, notamment des véhicules d'intervention, développer de nouveaux projets (dispositifs Cadets, campagne de recrutements de bénévoles, etc.), répondre à des enjeux cruciaux de développement (cybersécurité, logiciel d'intervention et de formation, etc.) ou **déployer des actions d'urgence** dans les meilleures conditions comme lors du cyclone Chido à Mayotte.

Chaque contribution participe concrètement à la réalisation de nos missions afin de **sauver des vies et d'accompagner les personnes en grande difficulté.**

DEVENIR DONATEUR

Les différentes formes de dons

Faire un don

Il est possible de soutenir la Protection Civile de plusieurs façons :

- **Par carte bancaire** ou **PayPal**, via le formulaire de don en ligne : ***https://don.protection-civile.org/***
- **Par chèque,** à l'ordre de : Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) et à envoyer à l'adresse du siège social
- **Par virement,** en retrouvant le RIB sur le site internet ou en contactant directement : **Alban Migeot de Baran - 07 57 68 70 25**

Les dons peuvent être **ponctuels ou réguliers,** notamment par carte bancaire, PayPal ou virement. Toutes les informations sont disponibles ici : **https://www.protection-civile.org/faire-un-don-protection-civile/**

Mettre en place une cagnotte ou un projet solidaire

Anniversaire, mariage, défi sportif, concours, loto… Les occasions ne manquent pas pour organiser **une collecte de fonds ou un projet solidaire** au profit de la Protection Civile.

Il est également possible de **créer une cagnotte en ligne** ou de porter une initiative caritative afin de soutenir les actions de l'association.

Don In Memoriam

Lors du décès d'un proche, le don **In Memoriam** permet de rendre hommage au défunt en soutenant une cause qui lui était chère.

Ce geste de solidarité donne du sens à ce moment difficile et permet d'associer le nom du défunt aux actions menées par la Protection Civile au service des populations.

Libéralités (legs, donations et assurances-vie)

En tant qu'**association reconnue d'utilité publique**, la Protection Civile est habilitée à recevoir :

- Des **legs**
- Des **assurances-vie**
- Des **donations**

Transmettre tout ou partie de son patrimoine, mobilier ou immobilier, permet de soutenir durablement les actions des 32 000 bénévoles de la Protection Civile.

Les legs au profit de la protection Civile peuvent être **exonérés de droits de succession.**

Les avantages fiscaux

Les dons à la Protection Civile ouvrent droit à **des réductions fiscales pour les particuliers :**

- **75 % du montant du don** est déductible de l'impôt sur le revenu,dans la limite de **2 000 €.**
- Au-delà de ce plafond, **66 % du montant du don** est déductible, dans la limite de **20 % du revenu imposable.**

Une association doublement reconnue

La Fédération Nationale de Protection Civile bénéficie de la **Reconnaissance Don en Confiance** et est également **labellisée Do Good**, deux distinctions qui témoignent de son engagement en matière de gouvernance, de transparence financière et de gestion responsable.

Ces reconnaissances apportent aux donateurs, partenaires et mécènes l'assurance que les ressources confiées à la Protection Civile sont utilisées avec rigueur, dans le respect des meilleures pratiques, au service de ses missions d'intérêt général.

DEVENIR MÉCÈNE

Don financier ou de produits, opération de produits-partage ou d'arrondi solidaire (en caisse, sur salaire…). Vous êtes une entreprise et vous souhaitez soutenir la Protection Civile dans la réalisation de ses missions ? Votre participation peut se concrétiser de plusieurs manières :

Des partenariats

Un soutien financier par des dons contribuant à un ou plusieurs projets réalisés par la Fédération ou les associations départementales.

Un partage de compétence par la mise à disposition de personnel sous forme d'une prestation de services, de formations, de conseils techniques…

Un échange technique et technologique : mise à disposition de locaux et/ou de moyens matériels propres à l'activité de votre entreprise.

Une mobilisation de votre personnel : les salariés, les comités d'entreprise peuvent organiser, dans votre entreprise ou à l'extérieur, un événement de sensibilisation et/ou une collecte au bénéfice de nos actions.

Un accord aux salariés engagés comme bénévoles de la Protection Civile des jours de disponibilité afin qu'ils puissent intervenir sur le terrain, notamment lors de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence.

Des avantages fiscaux

Votre don vous donne droit à une déduction fiscale de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 20 000 euros pour un don inférieur ou égal à 2 000 000€.

Pour un don supérieur à 2 000 000€, la part du don supérieur est soumis à un taux de 40%.

Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent du don est étalé au maximum sur les 5 exercices suivants.

Des dons en nature

Matériels de secours normés et neufs :

- Véhicules de transport (VTP), logistique (VTU), de secours type ambulance ou VSAV d'occasion et/ou neufs
- Matériels de transmissions, de communication récents
- Matériels de pompage (vides cave, pompes,…)
- Petits matériels de nettoyage (balais, raclettes,…) Gros matériels de nettoyage (type nettoyeur haute pression,…)
- Matériels de rangement (caisses, cantines…)
- Matériels informatiques récents



Le Véhicule d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence (VAHU) financé par Mikit.

Contact

Pour toute question concernant les dons, les legs, les assurances-vie et les donations, vous pouvez contacter notre responsable Mécénat et Générosité publique :

M. Alban Migeot de Baran

07 57 68 70 25

alban.migeot@protection-civile.org



www.protection-civile.org

Jérémy Crunchant
jeremy.crunchant@protection-civile.org
06 80 95 60 16

Fédération Nationale de Protection Civile
Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 PANTIN

Communication
communication@protection-civile.org
01 84 21 56 45

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER